Association Sportive Etablissement …………………

Madame, Monsieur,

L'Association Sportive de notre établissement est affiliée à l’UGSEL, Fédération Sportive de l'Enseignement Catholique et souscrit obligatoirement à des garanties d'assurance couvrant à des responsabilités civiles, celles des préposés et des pratiquants.

En participant à l'A.S, votre enfant adhère automatiquement à l'assurance "garantie de base individuelle accident".

Cependant, nous sommes tenus de vous informer de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire dont le coût est de 7 euros. Pour avoir plus d'informations concernant les différentes garanties, vous pouvez consulter la notice d'information UGSEL (site ……)

De plus, le traitement informatique des données personnelles est encadré par la loi. En France, la loi dite informatique et de libertés prévoit les règles applicables depuis le 6 janvier 1978. L'Union Européenne a, quant à elle, adopté le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. Ces textes s'appliquent à l'UGSEL Nationale et à chaque entité membre de l'UGSEL individuellement dont l'Association Sportive.

**Pour officialiser l'inscription de votre enfant à l'A.S, nous vous demandons de compléter, dater, signer et de nous retourner les documents suivants :**

**- la fiche d'inscription à l'A.S**

**- le bulletin d'adhésion Assurance individuelle accident (un seul exemplaire, l'autre est à conserver)**

**- le recueil de consentement pour le traitement des données**

En nous retournant ces documents, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces différents documents concernant l'engagement de votre enfant à l'Association Sportive.

En vous remerciant de votre compréhension, veuillez recevoir l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

 L'équipe EPS